FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **Composé à joints de marque CGC Sheetrock(MD) Tout Usage Léger**

Autres moyens d'identification

- **Numéro de la FDS** 61001010003
- **Synonymes** Composé à joints (prêt à l'emploi), pâte à joint, argile, enduit à finition

Usage recommandé Pour l'intérieur.

Restrictions d'utilisation Utilisations autres que l'utilisation recommandée.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

- **Fabricant** CGC Inc.
- **Adresse** 735 Fourth Line
  Oakville, ON L6L 5B7
  A Subsidiary of USG Corporation
- **Téléphone** 1-800-387-2690 (English)
  1-800-361-1310 (Français)
- **Site Web** www.cgcinc.com
- **Numéro de téléphone d'urgence** 1-800-507-8899

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Non classé.

Éléments d'étiquetage

- **Symbole de danger** Aucune.
- **Mention d'avertissement** Aucune.
- **Mention de danger** Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
- **Conseil de prudence**
  - **Prévention** Non attribué.
  - **Intervention** Non attribué.
  - **Stockage** Non attribué.
  - **Élimination** Non attribué.

Renseignements supplémentaires Aucune.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Calcaire		1317-65-3	30 - 60
Attapulgite		12174-11-7	1 - 5
Perlite		93763-70-3	1 - 5

Remarques sur la composition	Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique. Les concentrations réelles des produits chimiques énumérés ci-dessus sont retenues en tant que secret industriel. Ce produit est composé de matières premières qui contiennent de la silice cristalline respirable en tant qu'impureté. Des tests d'hygiène industrielle effectués par des tiers indépendants sur ce produit à l'aide d'un échantillonnage personnel et environnemental n'ont révélé aucune trace de silice cristalline respirable détectable lors de la découpe du produit par "entaillage et cassage", à l'aide d'une scie circulaire ou d'une scie rotative et n'entraîneront pas une exposition à la silice cristalline respirable dépassant la LEP d'OSHA (qui est équivalente à la LEP du Québec de 0,05 mg/m3). Cependant, les expositions réelles à la silice cristalline respirable sur un chantier donné ne peuvent être déterminées que par des tests d'hygiène sur le lieu de travail.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Toux.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de manière symptomatique.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO_2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas risquer de propager les flammes.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter une exposition prolongée. Assurer un bon entretien ménager. Les personnes susceptibles de réactions allergiques ne doivent pas manipuler ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer dans un contenant fermé, à l'écart des matières incompatibles, de la nourriture et de l'eau potable. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Ne pas utiliser si le matériau est avarié, c.-à-d. qu'il présente une apparence moisie ou une odeur déplaisante. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Attapulgite (CAS 12174-11-7)	TWA	1 fibres/cm3	Fibre.
Calcaire (CAS 1317-65-3)	TWA	10 mg/m3	
Perlite (CAS 93763-70-3)	TWA	3 mg/m3	Particules alvéolaires.
		10 mg/m3	Total

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Type	Valeur	Forme
Attapulgite (CAS 12174-11-7)	TWA	1 fibres/cm3	Fibre.
Calcaire (CAS 1317-65-3)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m3	Fraction alvéolaire.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Perlite (CAS 93763-70-3)	TWA	3 mg/m3	Fraction alvéolaire.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Attapulgite (CAS 12174-11-7)	TWA	1 fibres/cm3	Fibre.
Calcaire (CAS 1317-65-3)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Perlite (CAS 93763-70-3)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Attapulgite (CAS 12174-11-7)	15 minutes	3 fibres/cm3	Fibres alvéolaires.
	8 heures	1 fibres/cc	Fibres alvéolaires.
Calcaire (CAS 1317-65-3)	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	
Perlite (CAS 93763-70-3)	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser une ventilation locale par aspiration appropriée pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
Autre	Portez des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques.
Protection respiratoire	Si les contrôles d'ingénierie ne permettent pas de maintenir les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (le cas échéant) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été établies), porter un appareil respiratoire homologué. Porter un appareil respiratoire muni de filtres antipoussière. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Semi-solide.
Forme	Pâte.
Couleur	Blanc cassé.
Odeur	Odeur faible à nulle.
Seuil olfactif	Sans objet.
Point de fusion et point de congélation	Sans objet.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	Sans objet.
Inflammabilité	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Température d'auto-inflammation	Sans objet.
Température de décomposition	Sans objet.
pH	7.5 - 10.2
Viscosité cinématique	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Sans objet.
Tension de vapeur	Sans objet.

Masse volumique et/ou densité relative

Densité relative	0.8 - 1.5 (H2O=1)
Densité de vapeur	Sans objet.
Caractéristiques des particules	Non disponible.
Autres informations	
Masse volumique apparente	0.8 - 1.5 kg/l
Taux d'évaporation	Sans objet.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Viscosité	Sans objet.
COV	2 g/l

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Fluor
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	La poussière ou la poudre peut irriter la peau.
Contact avec les yeux	La poussière peut irriter les yeux.
Ingestion	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Calcaire (CAS 1317-65-3)	Irritant
Perlite (CAS 93763-70-3)	Irritant

Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Attapulgite (CAS 12174-11-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Attapulgite (CAS 12174-11-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Attapulgite (CAS 12174-11-7)	Effet cancérogène détecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Attapulgite (CAS 12174-11-7)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme. 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Attapulgite (CAS 12174-11-7)	Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

16. Autres informations

Date de publication	06-Avril-2016
Date de la révision	13-Mai-2025
Version n°	03
Autres informations	Attapulgite : Cancérogène pour les animaux de laboratoire par une voie d'exposition non pertinente à l'exposition humaine selon l'ACGIH. Potentiel de sensibilisation cutanée : Ce produit contient une quantité de triazinetriéthanol (THT) (CAS no 4719-04-4) qui se situe dans les limites réglementées approuvées de l'EPA. Le THT peut agir comme un produit sensibilisant. De nombreuses études sur les humains avec des concentrations jusqu'à 1 % ont donné des résultats négatifs (aucune sensibilisation). Toutefois, certains résultats ont montré des réactions positives à des concentrations inférieures à 0,5 %, principalement chez des personnes atteintes d'eczéma. Ce produit est composé de matières premières qui contiennent de la silice cristalline respirable en tant qu'impureté. Des tests d'hygiène industrielle effectués par des tiers indépendants sur ce produit à l'aide d'un échantillonnage personnel et environnemental n'ont révélé aucune trace de silice cristalline respirable détectable lors de la découpe du produit par "entaillage et cassage", à l'aide d'une scie circulaire ou d'une scie rotative et n'entraîneront pas une exposition à la silice cristalline respirable dépassant la LEP d'OSHA (qui est équivalente à la LEP du Québec de 0,05 mg/m3). Cependant, les expositions réelles à la silice cristalline respirable sur un chantier donné ne peuvent être déterminées que par des tests d'hygiène sur le lieu de travail. Degré de risque NFPA : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave
Classements NFPA	Santé: 1 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0
Classements NFPA	
Références	Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
Avis de non-responsabilité	Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.